Recyclage annuel pour ambulanciers ATNUP - Actes vitaux





Public

14 MAI 2019. - Arrêté royal relatif à la profession d'ambulancier de transport non urgent de patients :

2° entretenir et mettre à jour ses connaissances et compétences professionnelles par une formation continue, au moins 8 heures par an, afin de maintenir un exercice de la profession d'un niveau de qualité optimal. La formation continue visée cidessus doit consister en des études personnelles et en la participation à des activités de formation.

Prérequis

Avoir le certificat de réussite de la formation TMS

Objectifs

L'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire assure la prise en charge et le transport de différents types de patient dans le cadre d'une hospitalisation, d'une sortie d'hospitalisation, d'un transfert ou encore d'une consultation. L'ambulancier a l'obligation de veiller au bon état de fonctionnement de son véhicule et des instruments ainsi qu'à son conditionnement complet et correct. En cas d'urgence, l'ambulancier relevant du transport médico-sanitaire doit pouvoir assurer les premiers secours, appeler le CS 100/112 et surveiller les victimes dans l'attente des secours spécialisés.

- Rappel de l'algorithme de la chaine de secours
- -Rappel des gestes de premiers secours (réanimation cardio-pulmonaire défibrillateur) chez l'adulte
- Rappel des gestion de premiers secours chez l'enfant et le nourrisson

Informations pratiques

Droit d'inscription 60,00 €



Cette formation est agréée "chèques formation".

Horaires

Q Liège

- Le 24 septembre 2025
 De 18h à 22h
- > Le 16 octobre 2025 De 18h à 22h
- Le 13 novembre 2025
 De 18h à 22h
- Le 9 décembre 2025
 De 18h à 22h
- Certificat Attestation
 Attestation de participation
- > Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation (http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation)

Reconnaissance

Le programme de recyclage ATNUP est modifié chaque année et conforme à l'AR du 14 mai 2019 :

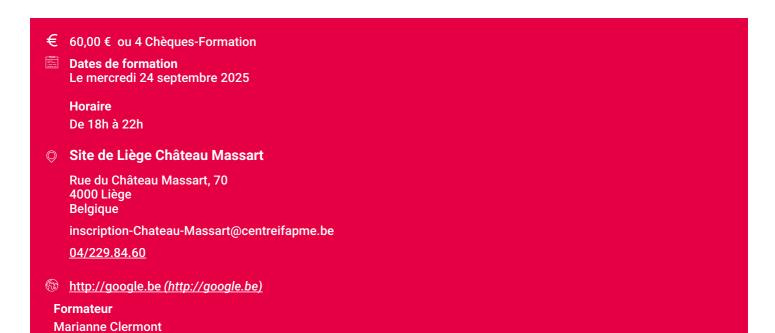
- Actualisation en actes vitaux
- Actualisation et pratique réflexive en transport non urgent de patients.

Attestation de recyclage ATNUP (à conserver par l'intéressé(e) dans son portfolio professionnel, conformément à la loi du 22/04/2019 relative à la pratique de qualité dans les soins santés.)

Recyclage annuel pour ambulanciers ATNUP - Actes vitaux - Le mercredi 24 septembre 2025, Liège

Renseignements

Tél.: 04/229 84 60



Recyclage annuel pour ambulanciers ATNUP - Actes vitaux - Le jeudi 16 octobre 2025, Liège

Renseignements

04/229.84.60



Dates de formation Le jeudi 16 octobre 2025

> Horaire De 18h à 22h

Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

04/229.84.60

Formateur

Marianne Clermont

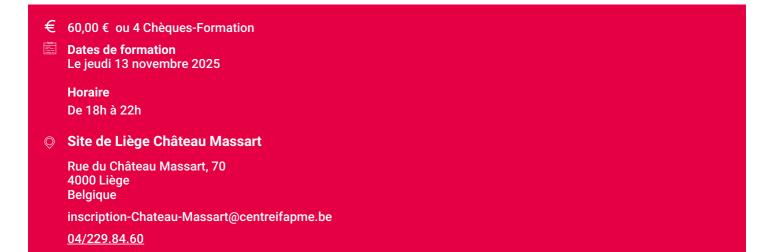
Recyclage annuel pour ambulanciers ATNUP - Actes vitaux - Le jeudi 13 novembre 2025, Liège

Renseignements

Tel. 04/229.84.60

Formateur

Marianne Clermont



Recyclage annuel pour ambulanciers ATNUP - Actes vitaux - Le mardi 9 décembre 2025, Liège

Renseignements

Tel. 04/229.84.60



Dates de formation Le mardi 9 décembre 2025

> Horaire De 18h à 22h

Site de Liège Château Massart

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège Belgique

inscription-Chateau-Massart@centreifapme.be

04/229.84.60

Formateur

Marianne Clermont, formatrice et instructrice ERC